



Mise en œuvre de la révision des zones vulnérables « nitrates » : implications pour les exploitations agricoles E-FORMATION

Objectifs :

Les zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole ont été révisées durant l'été 2021. Cette formation a pour objectif de présenter aux acteurs accompagnant les agriculteurs (Services de l'état, structures de conseil, financeurs, organisations professionnelles)

- le contexte de cette révision et les implications pour les exploitations agricole,
- les démarches, outils, ressources et dispositifs d'aide mobilisables pour accompagner les exploitations agricoles entrant en zones vulnérables.

Public concerné :

Personnels techniques de la centrale, des DDT, DD(CS)PP,DRAAF, ASP, FAM et personnels de l'enseignement agricole

Contenu proposé :

Le contenu de cette formation est tiré d'un webinaire organisé le 16/12/2021 par le MAA (DGPE/BESEC) et le MTE (DEB).

Il comprend les vidéos des différentes interventions ainsi que le support du cours comprenant des liens vers de nombreuses ressources complémentaires.

Il s'articule autour des thèmes suivants :

- Le contexte de la réforme (qualité de l'eau, réglementation).
- La révision des zones vulnérables nitrate (méthode, le nouveau zonage) (été 2021).
- Les règles qui s'appliquent aux nouvelles zones vulnérables.
- Le stockage des effluents d'élevage (en lien avec le PAN).
- Le délai de mise en conformité des installations et procédure.
- L'accompagnement de la réforme (financier et réglementaire).

Tuteur :

Dates :

Toute l'année

Durée :

3 heures

Lieu :

Sur le lieu de travail de l'agent

Chef de produit :

Patrick MATHIEU

Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Droit de participation :

Gratuit pour les agents du MAA, sinon, tarif sur demande.

Code RenoiRH formation :

NINAGPF026 (utile pour les agents du MAA en 2022)

Tutorat :

NON

Informations complémentaires :

Cours sur plateforme de formation comprenant :

- des ressources pédagogiques (vidéos, lien vers supports écrits) avec un indicateur de progression,
- attestation de formation : délivrée automatiquement (sous conditions).